

RÉHUMANISER LA PRISON

TEXTE GROUPE DE TRAVAIL DE L'ACAT SUR LES LIEUX PRIVATIFS DE LIBERTÉ

En septembre 2017, un nouveau groupe de travail se créait à l'ACAT. Dédié aux lieux privatifs de liberté, composé de bénévoles et de membres du Comité directeur, ce groupe s'est donné comme objectif d'agir sur le sens de la peine et pour la réhabilitation des peines alternatives à la détention.

« *Combattre les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants partout dans le monde.* » Tel est l'un des objectifs de l'ACAT, gravé dans le marbre des statuts de l'association. Dans cette optique, le Comité directeur a acté en septembre 2017 la création d'un groupe de travail « Lieux privatifs de liberté ». Car dans les prisons françaises, mais aussi dans les hôpitaux psychiatriques, les centres de rétention administrative, les locaux de garde à vue et les centres éducatifs fermés, les traitements cruels, inhumains ou dégradants (TCID) sont banalisés.

SENS DE LA PEINE

S'appuyant sur le rapport publié en avril 2018 par Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux privatifs de liberté, et sur une rencontre avec plusieurs ONG actives sur la problématique de la détention – l'Observatoire international des prisons (OIP), la Cimade, le Secours catholique et les aumôniers nationaux des prisons, dont l'ACAT est partenaire – le groupe de travail a identifié un impératif : sensibiliser les adhérents, l'opinion publique et les décideurs politiques sur la notion de « sens de la peine ». Dans un contexte où, selon Adeline Hazan, « *un climat sécuritaire croissant dans l'opinion* » fait que « *toutes les personnes "déviants" sont de plus en plus considérées comme des personnes à enfermer ou à éloigner plutôt qu'à protéger et à réinsérer* », le groupe de travail a choisi d'aborder plus largement la notion de sanction qui doit être pensée comme la réponse la mieux adaptée au délit commis. Or, la prison ne doit être que le dernier recours, comme le prévoit la loi.

Mais comment aborder cette sensibilisation dans une société où l'idée prédominante est que l'emprisonnement constitue la seule « vraie » peine, l'unique réponse permettant de punir les délinquants et les empêcher d'agir ? Alors que la panoplie des condamnations pouvant être prononcées est vaste (courtes peines, bracelet électronique, assignation à résidence, travaux d'intérêt général (TIG), etc.), ces peines autres que l'incarcération ne doivent pas être uniquement perçues comme des alternatives à la prison. Elles constituent de véritables sanctions à même d'éduquer et de réinsérer.

SURPOPULATION CARCÉRALE

C'est pourquoi le groupe de travail « Lieux privatifs de liberté » suggère de mener une réflexion de fond sur le sens de la peine à destination des adhérents de l'ACAT et de l'opinion publique. De plus, une loi de programmation pour la Justice, dont l'un des volets sera consacré au sens et à l'efficacité des peines, devrait être débattue au Parlement dans les prochains mois. Il est nécessaire de saisir cette opportunité pour sensibiliser et interpeller les parlementaires, mais aussi les magistrats qui sont, encore aujourd'hui, loin d'avoir une culture des peines autres que la prison.

Ces axes de réflexion et d'action sont en cohérence avec l'objectif de l'ACAT tel qu'il est stipulé dans l'article 1^{er} de ses statuts. À contre-courant d'une politique obsédée par la construction de nouvelles prisons – « *plus on offre de places, plus on les remplit* », précise Adeline Hazan –, la promotion et la valorisation des peines alternatives à la détention

Comment agir ?

Le groupe de travail « Lieux privatifs de liberté » est à la recherche de nouveaux membres pour confronter le plus d'idées possibles et conduire sa réflexion.

L'objectif : continuer à réfléchir aux moyens de sensibilisation et développer des actions à proposer aux adhérents dès l'année 2019. Rejoignez-le !

Quelles conditions ?

Être disponible une fois par mois pour se réunir, échanger et faire avancer la réflexion de l'ACAT sur les lieux privatifs de liberté en France.

Qui contacter ?

Bénédicte Tardi
benedictetardi@gmail.com / 06 22 70 61 43

70 170

détenus dans les prisons françaises au 1^{er} juillet 2018. C'est un nouveau record.

Source : ministère de la Justice

59 703

places opérationnelles dans les prisons françaises au 1^{er} juillet 2018.

Source : ministère de la Justice

118 %

taux de densité carcérale global en France, au 1^{er} juillet 2018

Source : ministère de la Justice

59 %

pourcentage d'anciens détenus faisant l'objet d'une nouvelle condamnation dans les cinq années suivant leur libération (étude de 2011)

Source : Rapport « Repenser la prison » du groupe de travail sur la détention de l'Assemblée nationale (2018)

permettrait de désengorger les prisons françaises, qui sont aujourd'hui « pleines à craquer ». Ainsi, au 1^{er} juillet 2018, 70 170 personnes étaient incarcérées pour 59 703 places opérationnelles auxquelles s'ajoutaient 1 667 matelas au sol. Dans les maisons d'arrêt d'Île-de-France, où la situation est la plus critique, le taux de densité carcérale grimpe à 200 %. Il est de 143 % pour l'ensemble des maisons d'arrêt de l'Hexagone.

TRAITEMENTS INHUMAINS

Jean-Sébastien Blanc, de l'Association pour la prévention de la torture (APT), nous l'expliquait dans le n°05 d'*Humains* : combinée à d'autres facteurs, la surpopulation carcérale peut être constitutive de mauvais traitements. De son côté, le Comité pour la prévention de la torture (CPT) précise que les autorités françaises doivent garantir un lit individuel par personne et au moins 4m² d'espace de vie en cellule collective, hors sanitaire. Or, la majorité des cellules que le CPT visitait en 2015 mesuraient moins de 10 m², sanitaires compris, pour deux à trois détenus. Les conditions actuelles de détention ne favorisent pas la réinsertion des personnes, en particulier pour les courtes peines et les détentions provisoires, d'où un taux de récidive important en France. Mettre en place et développer des peines plus efficaces pour la reconstruction des personnes constituerait une avancée sociale indéniable et un gain pour la société.



Pour aller plus loin

Rapport d'activités 2017 du Contrôleur général des lieux privatifs de liberté
Rapport « Les droits fondamentaux à l'épreuve de la surpopulation carcérale »
Tous deux disponibles sur cglpl.fr
« La prison, un hôtel trois étoiles ? », *Humains* n°06 (juillet-août 2018)
« Déshumanisation ordinaire », *Humains* n°05 (mai-juin 2018)
« Prisons : l'éternel recommencement », *Humains* n°01 (septembre-octobre 2017)